

STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'IEIM

(mai 2016)

Article 1. Constitution

Les présents statuts régissent le fonctionnement de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), ci-après appelé Institut. L'IEIM a été créé par le Conseil d'administration de l'UQAM lors de sa réunion du 29 octobre 2002 (Résolution 2002- A-11745).

Article 2. Mandat et objectifs

L'Institut d'études internationales de Montréal a pour objectifs :

- a) De créer un lieu de concertation favorisant le développement et la diffusion des connaissances dans le domaine international;
- b) De favoriser la concertation des différents intervenants de la recherche et de l'enseignement en études internationales dans les programmes d'études internationales de la Faculté de science politique et de droit, ainsi que dans les autres programmes d'études et de recherches à Montréal où la dimension internationale occupe une place importante;
- c) D'appuyer, par le biais de protocoles d'entente ou autrement, les Comités de programmes, les départements et les unités de recherche dans la poursuite d'objectifs qui concernent les mandats de l'Institut;
- d) De développer ses propres programmes de recherche;
- e) D'appuyer et favoriser le développement des chaires et autres unités de recherche qui en sont membres selon l'évolution des besoins prioritaires de la recherche dans le domaine international en recourant à des demandes de subvention ou autrement;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- f) D'offrir aux étudiantes et étudiants un lieu favorable à l'encadrement et à l'interaction nécessaires à leur cheminement durant leurs études dans le champ des affaires internationales;
- g) De rehausser la cohérence et la qualité de la formation offerte dans le domaine international notamment en encourageant et stimulant la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs afin de multiplier les échanges scientifiques par la structuration de réseaux;
- h) De susciter la participation d'étudiants, de stagiaires et de chercheurs postdoctoraux aux activités de l'Institut et d'offrir un encadrement adéquat et de haute qualité;
- i) De favoriser l'apport de ressources externes en accueillant des professeurs-chercheurs oeuvrant dans le domaine des études internationales;
- j) D'identifier ce qui se fait à l'UQAM et à Montréal dans le domaine international et de former une équipe de recherche de haut niveau spécialisée dans le domaine international;
- k) D'animer, développer, organiser et coordonner un programme d'animation scientifique (ateliers de travail, symposiums, conférences, etc.);
- l) De promouvoir sur la toile (Internet) l'établissement d'un site coordonné et intégré des groupes et unités de recherche qui œuvrent en son sein; l'Institut peut établir son propre programme de publications et créer des collections particulières. Ces collections devraient se suffire à elles-mêmes et ne point grever le budget de l'Institut;
- m) De développer des projets de collaboration avec le service aux collectivités selon les besoins exprimés;

Article 3. Organisation et Rattachement

- a) La direction de l'Institut est confiée à une directrice ou à un directeur. La coordination administrative de l'Institut se fait à travers trois instances principales, à savoir le **Conseil d'Institut**, le **Comité scientifique** et le **Comité exécutif**. Par ailleurs, il est également

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

prévu de mettre sur pied un **Forum annuel des membres** qui sera convoqué par le Conseil d'Institut.

b) L'IEIM est rattaché à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, ainsi qu'au vice-rectorat à la vie académique. Au terme de chaque année académique, l'Institut est tenu de déposer son rapport annuel auprès de ces deux instances.

Article 4. La direction

4.1) Nomination :

La directrice ou le directeur de l'Institut est nommé par le Conseil d'administration de l'Université, sur recommandation de la Commission des études et de la Faculté de science politique et de droit, suite à une proposition issue du Conseil d'Institut.

4.2) Durée du mandat :

La directrice ou le directeur de l'Institut est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

4.3) Fonctions :

La directrice ou le directeur de l'Institut a pour fonction de mettre en oeuvre les politiques et les décisions du Conseil d'Institut et tire sa légitimité de cette instance. La directrice ou le directeur a pour responsabilités principales :

a) D'assurer le bon fonctionnement de l'Institut en tenant compte de ses objectifs de recherche, de formation et de rayonnement;

b) D'élaborer une programmation triennale en consultation avec le Conseil d'Institut et de son Comité scientifique. Toute révision importante de cette programmation devrait être soumise à l'approbation de ces deux instances;

c) D'élaborer les politiques de l'Institut, en consultation avec le Conseil d'Institut;

d) De préparer, en concertation avec les membres concernés, les demandes de subvention de l'Institut auprès des organismes pertinents;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- e) De préparer le budget de l'Institut avec l'aide du Comité exécutif et de le soumettre à l'approbation du Conseil d'Institut;
- f) De donner suite aux recommandations du Conseil d'Institut et du Comité scientifique;
- g) D'assurer les relations avec les instances de l'Université dans les domaines académique et administratif;
- h) De superviser la préparation du rapport annuel de l'Institut;
- i) De préparer les rencontres des diverses instances administratives de l'Institut et de ses comités;
- j) De veiller à l'application des statuts de l'Institut;
- k) De veiller à l'atteinte des objectifs du plan triennal de l'Institut;
- l) De faire la promotion des activités de recherche, de formation et de rayonnement de l'Institut;
- m) De favoriser la participation des chercheurs de l'université aux activités de l'Institut;
- n) De voir au développement des relations entre l'Institut et les milieux gouvernementaux, les établissements universitaires canadiens et étrangers, les organismes de financement et les milieux socioéconomiques;
- o) De prendre les décisions concernant le financement d'activités jusqu'à hauteur de 5 000\$;

Article 5. Le Conseil d'Institut

5.1) Composition

a) Membres d'office :

- Président ou présidente de l'Institut
- la directrice, le directeur de l'Institut;
- la doyenne, le doyen de la Faculté de science politique et de droit ou sa représentante, son représentant;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- les directrices, les directeurs de chacune des unités de recherche membres institutionnels réguliers de l'Institut (chaires, centres, groupes) ou leurs représentantes, leurs représentants;
- la directrice, le directeur du Service aux collectivités ou sa représentante, son représentant;
- la directrice ou le directeur du Service des relations internationales de l'UQAM;
- la directrice ou le directeur de la Fondation de l'UQAM;
- la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique ou sa représentante, son représentant;
- Les anciennes directrices ou anciens directeurs de l'IEIM;

b) Les autres membres nommées par le Conseil de l'Institut sur recommandation du Comité exécutif :

- trois membres individuels réguliers de l'Institut;
- une directrice, un directeur d'un des programmes en études internationales **au premier cycle**;
- une directrice, un directeur d'un des programmes en études internationales **aux cycles supérieurs**;
- une représentante, un représentant de la Faculté des sciences humaines;
- une représentante, un représentant de l'École des sciences de la gestion;
- trois professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs d'autres universités montréalaises;
- huit membres représentant les milieux socioéconomiques;

5.2) Durée du mandat

Les personnes sont nommées pour trois ans et leur mandat est renouvelable.

5.3) Fonctions

Le Conseil d'Institut est responsable :

- a) D'adopter les grandes orientations de l'Institut en matière de recherche, de formation, de diffusion du savoir et de services aux collectivités;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- b) D'établir de nouveaux liens avec des partenaires nationaux ou internationaux et d'assurer le rayonnement de l'Institut;
- c) D'adopter un plan triennal de développement et d'approuver le plan des activités annuelles de l'Institut;
- d) De déterminer les conditions d'admission des nouveaux membres et des nouvelles unités de l'Institut;
- e) D'accréditer les membres et les unités de l'Institut;
- f) D'adopter les statuts de l'Institut et de les modifier au besoin;
- g) D'adopter les états financiers de l'Institut;
- h) D'adopter son rapport annuel;
- i) De nommer un Président;
- j) De nommer quatre représentants au Comité exécutif;
- k) De former tout comité jugé essentiel à la bonne marche des activités de l'Institut;

5.4) Fréquence des rencontres

Le Conseil d'Institut se réunira au moins une fois par année, au début de l'année académique.

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

Article 6. Présidente ou Président du Conseil d'Institut

6.1) Nomination

La Présidente ou le Président du Conseil d'Institut est une personnalité reconnue dans le domaine des affaires internationales. Elle est nommée par le Conseil d'Institut et elle n'est pas nécessairement recrutée parmi les membres du Conseil d'Institut.

6.2) Durée du mandat

La Présidente ou le Président du Conseil d'Institut est nommé(e) pour un mandat de trois ans, renouvelable.

6.3) Fonctions

La Présidente ou le Président du Conseil d'Institut a pour principales fonctions :

- a) De promouvoir le développement des relations entre l'Institut et les milieux gouvernementaux, les établissements universitaires canadiens et étrangers, les organismes de financement et les milieux socioéconomiques;
- b) De faire la promotion des activités de recherche, de formation et de rayonnement de l'Institut à l'extérieur de l'université;
- c) D'appuyer la directrice ou le directeur de l'Institut dans l'exercice de ses fonctions;
- d) De présider les réunions du Conseil d'Institut;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

Article 7. Le Comité scientifique

7.1. Composition

Le Comité scientifique est composé des personnes suivantes nommées, dans le cas des personnes qui ne sont pas membres d'office, par le Conseil d'Institut et sur recommandation de la directrice, du directeur de l'Institut :

a) Membres d'office :

- La directrice, le directeur de l'Institut qui préside ce comité;
- Les directrices et directeurs des unités constituantes de l'Institut;

b) Autres personnes nommées :

- une ou un professeure-chercheure, professeur-chercheur de l'UQAM membre individuel de l'Institut;
- une ou un professeure-chercheure, professeur-chercheur de l'une des universités montréalaises membre individuel de l'Institut;
- une ou un professeure-chercheure, professeur-chercheur d'une autre université canadienne membre individuel de l'Institut;

7.2) Durée du mandat

Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable.

7.3) Fonctions

Le Conseil scientifique est responsable :

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- a) De proposer une planification de la dimension scientifique des activités de l'Institut et de faire au Conseil d'Institut toute recommandation jugée pertinente à cet égard;
- b) De s'assurer du respect de la programmation scientifique de l'Institut telle qu'elle figure au plan triennal adopté par le Conseil d'Institut;
- c) De faire rapport de ses activités au Conseil d'Institut;
- d) De promouvoir et de faire rayonner les activités de recherche, de formation et de diffusion du savoir de l'Institut et de ses membres;
- e) De former tout comité jugé essentiel à la bonne marche des activités de l'Institut;

7.4) Fréquence des convocations

Le Comité scientifique se réunira au moins une fois par année. Il pourra être convoqué au besoin par la directrice ou le directeur de l'Institut, ou encore par le Conseil d'Institut.

Article 8. Le Comité exécutif

8.1) Composition

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes nommées, dans le cas des personnes qui ne sont pas membres d'office, par le Conseil d'Institut et sur recommandation de la directrice, du directeur de l'Institut :

- a) Membre d'office :
 - la présidente, le président de l'Institut qui préside ce comité ;
 - la directrice, le directeur ;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

b) Autres personnes nommées :

- quatre membres du Conseil d'Institut,

8.2) Durée du mandat

Les membres du Comité exécutif sont nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable.

8.3) Fonctions

Le Comité exécutif est responsable :

a) De promouvoir et de faire rayonner les activités de recherche, de formation, de diffusion du savoir et de services aux collectivités des unités constituantes, ainsi que les siennes propres;

b) De favoriser la coopération et de faire rayonner ses activités au niveau international;

c) D'appliquer les décisions du Conseil d'Institut et du Comité scientifique;

d) De mettre en œuvre le plan de développement de l'Institut;

e) De prendre les décisions concernant le financement des activités lorsqu'il s'agit de sommes excédant les 5 000\$;

f) De préparer les états financiers de l'Institut et de les présenter pour approbation au Conseil d'Institut;

g) De faire rapport de ses activités au Conseil d'Institut et au Comité scientifique;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

8.4) Fréquence des convocations

Le Comité exécutif sera convoqué au moins 4 fois par année et, au besoin, par la directrice ou le directeur de l'Institut.

Article 9. Activité statutaire

L'Institut organise une activité appelée « Forum annuel » qui réunit tous les membres internes et externes de l'Institut et qui vise la diffusion des documents suivants :

- le rapport annuel;
- les réalisations de l'Institut et de ses groupes de recherche associés;

Cette activité sera tenue à l'hiver, de préférence, et son organisation relèvera conjointement du Conseil d'Institut et du Comité exécutif.

Article 10. Les membres

10.1) Les membres honoraires

Les membres honoraires sont des personnalités extérieures éminentes et actives dans le domaine des études internationales. Ils seront choisis par le Comité d'orientation et susceptibles de constituer un comité d'appui à l'Institut et ses activités.

10.2) Les membres institutionnels

Les membres institutionnels comprennent les unités de recherche se consacrant à la recherche, à la formation ou aux services aux collectivités en études internationales.

Au 30 novembre 2011, les membres institutionnels étaient les suivants :

a) Les membres institutionnels réguliers :

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- Le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM);
- La Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques;
- La Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie (MCD);
- La Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes (PEDC);
- La Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC);
- Le Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES);
- Le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM);
- Le Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS);
- La Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques;
- La Chaire d'études des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique (UNESCO);
- Le Groupe de recherche en droit international et comparé de la consommation (GREDICC);
- Le Centre d'études et de recherches sur le Brésil (CERB);
- La Chaire de responsabilité sociale et développement durable (CRSDD);
- Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ)
- Le Centre d'études et de recherches sur l'Inde, l'Asie du sud et sa diaspora (CERIAS).

b) Les membres institutionnels associés :

- Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ).

10.2.1) L'admissibilité de nouveaux membres institutionnels

a) Pour devenir membre de l'Institut en tant que « membre institutionnel régulier », une unité de recherche doit :

- bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle et relever d'une institution d'enseignement universitaire. Les sous-unités de centres de recherche ne sont pas directement admissibles;
- consacrer plus de la moitié de ses activités à la recherche et à la formation dans le domaine des études internationales ;
- avoir une majorité de membres qui œuvre dans le domaine des études internationales ou des services aux collectivités à l'international.

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

b) Pour devenir membre de l'Institut en tant que « membre institutionnel associé », une unité de recherche doit :

- consacrer plus de la moitié de ses activités à la recherche et à la formation dans le domaine des études internationales;
- avoir une majorité de membres qui œuvrent dans le domaine des études internationales ou des services aux collectivités à l'international.

c) La procédure d'admission

Les unités de recherche désirant joindre les rangs de l'Institut devront faire parvenir une lettre d'intention et un dossier de candidature auprès de la direction de l'Institut qui les transmettra au Conseil d'Institut. Les nouveaux membres institutionnels et membres institutionnels associés seront admis après approbation par le Conseil d'Institut.

Ils devront, au moment de leur demande d'admission, montrer de quelle manière leurs activités s'inscrivent dans les grandes orientations de l'Institut et correspondent à ses objectifs.

10.3) Les membres individuels

a) Les membres individuels sont :

- Les directrices, les directeurs des unités de recherche en études internationales rattachées à l'Institut sont des membres professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs de l'Institut;
- Les membres professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs qui sont membres des unités de recherche rattachées à l'Institut;
- Les directrices, les directeurs des programmes en études internationales de la Faculté de science politique et de droit sont des membres professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs de l'Institut;
- Les membres professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs de l'UQAM qui consacrent plus de la moitié de leurs recherches et de leur enseignement aux études internationales;

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

- Les professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs des autres universités de Montréal, soit l'Université Concordia, l'Université McGill et l'Université de Montréal, qui sont membres des unités de recherche de l'Institut ou de son Conseil;
- L'Institut pourra accueillir d'autres professeures-chercheuses, professeurs-chercheurs de l'extérieur de l'UQAM, ce qui permettra d'accréditer des personnes ressources qui sont susceptibles d'apporter une contribution significative au développement des études internationales.

10.3.1) Procédure d'admission

Les membres individuels qui enseignent ou effectuent des recherches dans le domaine des études internationales ou qui assurent des services aux collectivités à l'international seront invités par le Conseil d'Institut à devenir membres de l'Institut. Cette invitation fera suite à une recommandation de la directrice ou du directeur de l'Institut ou de la directrice ou du directeur d'une unité de recherche rattachée à l'Institut.

Article 11. Les partenaires de l'Institut

L'Institut peut conclure des ententes de partenariat avec d'autres instituts, des organisations ou des établissements d'enseignement.

Article 12. Les règles administratives

12.1) Rapport annuel

L'Institut transmet son rapport annuel à la vice-rectrice ou au vice-recteur à la vie académique de l'Université, ainsi qu'à la doyenne ou au doyen de la Faculté de science politique et de droit.

12.2) Quorum

Le quorum des réunions au Conseil d'Institut, au Comité scientifique et au Comité exécutif est fixé à plus de la moitié des membres habilités à voter.

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157

12.3) Identification

Dans le respect des normes d'identification de l'UQAM, l'Institut est connu et se fait connaître sous le nom d' « Institut d'études internationales de Montréal ».

Article 13. Modification des statuts

Les présents statuts de l'Institut pourront être abrogés ou modifiés par résolution adoptée par le Conseil d'Institut à la majorité des deux tiers.

Article 14. Autres dispositions

Les règlements, politiques, procédures administratives et conventions collectives de l'Université du Québec à Montréal continuent de s'appliquer uniformément aux unités et personnes rassemblées par l'Institut et à leurs responsables.

Article 15. Entrée en vigueur

Les présents statuts entreront en vigueur dès leur adoption par l'actuel Conseil d'Institut de l'Institut, sur recommandation du Comité exécutif.

Montréal, le 15 mai 2016

ADRESSE POSTALE

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE

Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540
Montréal (Québec) H2L 2C5

SITE INTERNET www.ieim.uqam.ca
COURRIEL ieim@uqam.ca
TÉLÉPHONE 514 987-3667
TÉLÉCOPIEUR 514 987-6157